

AGRILANDCHANTELOUP

Société anonyme au capital de 104 000 €
Siège social : CHANTELOUP (Deux-Sèvres)
Avenue de la Libération, n° 25
R.C.S. BRESSUIRE TGI 301 240 768

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 OCTOBRE 2001

EXTRAIT

.../...

QUATRIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
TITULAIRE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que les précisions qui lui ont été apportées en début de séance, et constaté que le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société AUDIT CERGI BERTON vient à expiration à l'issue de la présente réunion :

➤ prend acte du changement de dénomination sociale de ladite société qui est désormais dénommée CERGI CIGOS AUDIT,

➤ renouvelle pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2007, le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société CERGI CIGOS AUDIT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUPPLEANT

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et constaté que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Christophe CHAUMONOT vient à expiration à l'issue de la présente réunion, renouvelle pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2007, le mandat de l'intéressé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe CHAUMONOT a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de son mandat.

POUR COPIE
CERTIFIEE CONFORME